

E 7039

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 20 janvier 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 20 janvier 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative au mécanisme de protection civile de l'Union.

SEC (2011) 1642 RESTREINT UE

Ce document est disponible auprès des secrétariats des commissions des affaires européennes